

DÉCLARATION DE RIYAD SUR L'AVENIR DU TOURISME

Vingt-sixième session de l'Assemblée générale d'ONU Tourisme
Riyad (Royaume d'Arabie saoudite), 10 novembre 2025

Conscients de l'importance centrale du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹, qui énonce dix-sept objectifs de développement durable constituant un plan commun pour l'humanité, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat, de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies relative à la promotion du tourisme durable aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement², de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la promotion du tourisme durable et résilient³ et de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies pour saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable⁴,

Rappelant l'approbation par l'Assemblée générale d'ONU Tourisme de la Déclaration de Chengdu sur le tourisme et les objectifs de développement durable⁵, laquelle donne acte de la contribution du tourisme aux liens économiques, commerciaux et culturels entre les pays développés et en développement, la Déclaration de Kyoto sur le tourisme et la culture : investir dans les générations futures⁶, consacrant l'engagement envers la mise en œuvre de politiques novatrices, le renforcement des capacités à l'appui du développement durable et la promotion de l'autonomisation des populations locales et du tourisme responsable, l'approbation par l'Assemblée générale d'ONU Tourisme du Code international de protection des touristes⁷, qui fixe des normes en matière d'assistance et de protection des touristes, et l'adoption par l'Assemblée générale du Code mondial d'éthique du tourisme⁸ énonçant les principes qui sous-tendent un développement touristique responsable et durable,

Constatant que les progrès technologiques rapides, dont l'intelligence artificielle et les autres technologies émergentes, transforment fondamentalement le secteur du tourisme mondial, ouvrant des perspectives pour la croissance, l'innovation et l'autonomisation, notamment en permettant

¹ Assemblée générale des Nations Unies, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution A/RES/70/1, 25 septembre 2015

² Assemblée générale des Nations Unies, *Promotion du tourisme durable, et notamment l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement*, résolution A/RES/71/240, 21 décembre 2016

³ Assemblée générale des Nations Unies, *Promotion du tourisme durable et résilient, y compris l'écotourisme, aux fins de l'élimination de la pauvreté et de la protection de l'environnement*, résolution A/RES/77/178, 14 décembre 2022

⁴ Assemblée générale des Nations Unies, *Saisir les possibilités offertes par des systèmes d'intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable*, résolution A/RES/78/265, 21 mars 2024

⁵ Assemblée générale d'ONU Tourisme, résolution A/RES/677(XXII), 16 septembre 2017

⁶ Organisation mondiale du tourisme et Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Déclaration de Kyoto sur Le tourisme et la culture : investir dans les générations futures*, 13 décembre 2019

⁷ Assemblée générale d'ONU Tourisme, résolution A/RES/732(XXIV), 3 décembre 2021

⁸ Assemblée générale d'ONU Tourisme, résolution A/RES/406(XIII), 1^{er} octobre 1999

l'enrichissement des expériences de visite, l'exploitation d'informations sur le marché et des données, le développement dynamique des produits, l'adaptabilité aux évolutions des tendances de voyage et l'optimisation des opérations dans le domaine des voyages et du tourisme. Parallèlement, ces avancées technologiques risquent aussi de creuser les inégalités entre les États, les régions et les destinations se trouvant à des niveaux différents de développement du secteur,

Convenant que ces technologies produiront des effets profonds et multiples sur l'avenir du tourisme, dont des défis concernant notamment la durabilité et les pressions sur l'environnement, l'accessibilité, les fossés en matière de capacité d'innovation et d'innovation numérique, l'exposition aux crises et la mise à l'épreuve de la résilience, les pénuries de main-d'œuvre et l'inadéquation des talents ou des compétences, l'intégration culturelle et sociale, la gestion des flux, le tourisme déséquilibré et la répartition inégale des visiteurs, les carences de l'infrastructure, les préoccupations en matière de santé publique et la répartition inéquitable des retombées du tourisme,

Aussi, nous, Ministres chargés du tourisme des États membres d'ONU Tourisme, réunis à Riyad (Royaume d'Arabie saoudite) pour la vingt-sixième session de l'Assemblée générale d'ONU Tourisme, reconnaissons que le secteur du tourisme mondial est à un tournant en ce qui concerne la manière de voyager, l'évolution des destinations et les leviers de la prospérité pour les populations. En accord avec nos obligations individuelles en vertu du droit international et national et avec nos politiques nationales et valeurs culturelles, nous déclarons que tous les États membres devraient :

1. Agir immédiatement pour faire avancer et accélérer les progrès vers un secteur du tourisme plus durable qui concilie une bonne intendance de l'environnement, la vitalité économique et le bien-être social,
2. Faire progresser et promouvoir l'adoption responsable de la transformation numérique et de l'innovation dans le secteur du tourisme par des incitations à l'investissement dans l'infrastructure numérique, en tenant compte des différents niveaux de développement des infrastructures,
3. Renforcer la résilience du secteur en développant l'évaluation des risques et la préparation, en investissant dans les infrastructures et les systèmes adaptables et en promouvant les mécanismes d'intervention rapide et de redressement pour assurer la continuité et la stabilité en cas de perturbations,
4. Adopter et maintenir de solides pratiques de gouvernance des données assurant le respect de la vie privée, la cybersécurité et la protection des données des touristes et des acteurs de la filière, tout en encourageant les dispositifs de protection contre les menaces pour la cybersécurité,
5. Mettre en place un mécanisme robuste et utile de prise de décision, étayé par des données fiables pour renforcer les indicateurs du tourisme dans toutes les dimensions de la durabilité,
6. Remédier aux pénuries de main-d'œuvre et aux déficits de compétences en encourageant les investissements en faveur de l'éducation et de la formation touristiques et en mettant en commun les connaissances entre tous les États membres,

7. Promouvoir le tourisme respectueux des cultures et socialement inclusif en établissant des relations authentiques avec les communautés locales, en sauvegardant le patrimoine culturel et en protégeant le tissu social des sociétés hôtes, tout en préservant l'identité culturelle,
8. Relever les défis liés à la répartition inégale des touristes en promouvant les politiques et stratégies innovantes pour orienter les flux touristiques vers les destinations émergentes,
9. Améliorer l'infrastructure touristique et renforcer la sécurité publique en développant les services essentiels, les transports et la connectivité, ainsi que les normes en matière de sécurité et d'accessibilité, dans la planification et la gestion des destinations,
10. Contribuer à des économies touristiques dynamiques en tirant parti des initiatives basées sur la technologie et l'IA pour soutenir l'entrepreneuriat local,
11. Coopérer aux fins de la réalisation des buts de la Déclaration de Riyad, en gardant à l'esprit la diversité des choix de politiques des États membres.

Nous chargeons :

- Le Secrétaire général, en étroite consultation avec les États membres, de préparer une feuille de route stratégique sur l'avenir du tourisme et de la présenter au Conseil exécutif dans les 12 mois suivant l'adoption de la présente Déclaration de Riyad, en faisant observer que, dans l'éventualité que des dépenses soient engagées, le financement sera au moyen de contributions volontaires des États membres intéressés sans coût additionnel pour le budget ordinaire d'ONU Tourisme.
- Le Secrétaire général de donner suite au Rapport relatif à l'impact de l'IA sur le tourisme et son guide de recommandations et de préparer un cadre mondial de maturité, ou indice, pour l'IA et le tourisme, afin d'aider les États membres à évaluer leur état de préparation, repérer les lacunes, mettre à profit les possibilités nouvelles et guider l'adoption sûre et responsable de l'IA dans le secteur, et de présenter i) le travail accompli pour donner suite au Rapport relatif à l'impact de l'IA sur le tourisme et son guide de recommandations à la première session ordinaire du Conseil exécutif de 2026 et ii) le cadre mondial de maturité pour examen à la première session ordinaire du Conseil exécutif de 2026.
- ONU Tourisme i) d'élaborer un rapport sur l'adoption et l'utilisation par les États membres du Rapport relatif à l'impact de l'IA sur le tourisme et son guide de recommandations et de préparer un cadre mondial de maturité, ou indice, pour l'IA et le tourisme, y compris des recommandations sur les moyens d'améliorer les deux instruments et leur utilité, et ii) de présenter ce rapport au Conseil exécutif à sa première session ordinaire de 2027.